

## **Conseil Municipal**

### **Séance du mardi 30 juin 2009 à 20 h 30**

### **Compte-rendu sommaire des délibérations**

Le Conseil Municipal de PLONEOUR LANVERN s'est réuni en Mairie le mardi 30 juin 2009 à 20h30, sous la présidence de **Michel CANEVET**, Maire, sur convocation adressée le mardi 23 juin 2009 aux élus.

Etaient présents tous les Conseillers Municipaux à l'exception de **Josiane KERLOC'H** (procuration à **Marina LE MARC**), **Anthony BOQUET**, **Corinne DEMOUGIN**, **Philippe PLOUZENNEC** (procuration à **Charles CLATZ**), **Jean François LE BLEIS** (procuration à **André QUEAU**) et **Elisabeth HUET** (procuration à **Joëlle KERSUAL**).

Secrétaire de séance : **Marina LE MARC**.

#### **1 – Commission de l'aménagement et du cadre de vie**

##### 1-1 Production distribution et traitement de l'eau – Rapport annuel 2008

Le rapporteur Daniel HASCOET, a présenté le rapport portant sur le prix et la qualité des services proposés sur le territoire communal pour l'année 2008. Le Conseil Municipal a pris acte de cette communication.

##### 1-2 Décision de principe pour l'instauration de la Participation pour Voirie et Réseaux (PVR) sur le territoire communal

Le Conseil Municipal a décidé, à l'unanimité, d'instaurer le principe de la participation pour voirie et réseaux sur l'ensemble du territoire communal et a pris note qu'une délibération, propre à chaque opération sera prise, précisant les travaux prévus et la participation financière, par mètre carré de terrain, à la charge de chaque propriétaire bénéficiant de l'aménagement projeté.

##### 1-3 Délégation de maîtrise d'ouvrage au SDEF pour les travaux d'enfouissement de réseaux

Le Conseil Municipal a décidé, à l'unanimité, de confier au Syndicat Départemental de l'Energie du Finistère (SDEF) la maîtrise d'ouvrage des travaux d'électrification et d'enfouissement du réseau de distribution publique d'énergie électrique, ainsi que le cas échéant le réseau téléphonique et d'éclairage public, lors d'opérations groupées et a pris note que la taxe communale sur l'électricité continuera à être perçue par la Commune.

#### **2 – Commission de la vie scolaire et sociale**

##### 2-1 Transports scolaires : prolongation de la convention et autorisation de signature donnée au Maire

Le Conseil Municipal a décidé, à l'unanimité, d'autoriser le Maire à signer le marché de service régulier public de transports routiers non urbains de personne, pour assurer la desserte des établissements scolaires de Plobannaec-Lesconil et Plonéour-Lanvern au départ du bassin de Pont-l'Abbé, ainsi que l'avenant de prolongation de la convention de mandat entre la Commune et le Conseil Général.

### **3 – Commission de finances et d'administration générale**

#### **3-1 Décisions modificatives : budget général et budgets annexes**

Le projet de décision modificative n° 1 de notre budget communal pour l'exercice 2009 annexé à la convocation a été adopté, à l'unanimité, par le Conseil Municipal. Cette DM est s'équilibre en dépenses et en recettes à la somme de 106.000€ dont 56.000€ pour la section d'investissement et 50.000€ pour le fonctionnement. Il s'agit ici d'ajustements de crédits sur des lignes budgétaires ou des dépenses supplémentaires ont été enregistrées, et en investissement d'adapter les perspectives budgétaires aux réalités d'investissement pour l'exercice 2009.

#### **3-2 Point sur les commandes publiques**

1- Il a été rendu compte des divers marchés passés selon la formule de procédure adaptée depuis la dernière réunion du Conseil Municipal :

- Contrat pluriannuel pour la vérification des installations et matériels de protection contre l'incendie : marché conclu avec la société Abers Protection Incendie (API), pour un montant annuel de 2.830€ HT,
- Travaux de réfection du sol sportif de la salle omnisports : marché de travaux conclu avec l'entreprise ART-DAN de Carquefou (44) pour un montant de 55.295€ HT,
- Contrat pluriannuel pour la fourniture de papier reprographie blanc et couleur : marché de fourniture conclu avec l'entreprise FIN'PAP de Landerneau (29) pour un montant annuel de 1.653€ HT,
- Travaux de réfection du sol du deuxième étage de la Mairie : marché de travaux conclu avec l'entreprise Aux Couleurs du Temps de Pluguffan (29) pour un montant de 6.959,06€ HT,
- Fourniture d'une tondeuse autotractée : marché de travaux conclu avec l'entreprise Armoricaïne SA de Briec (29) pour un montant de 6.936,80€ HT,
- Marché de maîtrise d'œuvre pour des travaux de restructuration et d'extension sur l'école élémentaire et sur sa garderie: marché conclu avec le cabinet Armand Le Garrec de Plonéour-Lanvern pour un montant de 72.559,50€ HT,
- Travaux de création d'un chemin piétonnier le long d'un bâtiment communal : marché de travaux conclu avec l'entreprise Pascal Bellocq de Quimper pour un montant de 11.689,50€ HT,
- Travaux de changement de la chaudière de la Mairie : marché de travaux conclu avec l'entreprise Dilosquer du Guilvinec pour un montant de 8.897,00€ HT.

2- Le Conseil Municipal a décidé, à l'unanimité, de donner délégation au Maire pour la durée du mandat, pour les décisions concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés et avenants sans limitation de montant, conformément au Code des marchés publics.

3- Avenant sur marché de Travaux de renforcement du réseau d'eau potable et d'alimentation du château d'eau.

Le Conseil Municipal a autorisé le Maire à signer les avenants validés par la Commission d'Appel d'Offres réunie le 30 juin 2009, suivants :

★ Lot unique : (terrassement, canalisations, robinetterie, fontainerie et accessoires, réalisation de branchement, réfection de chaussées et de trottoirs, ouvrages en maçonnerie et divers) : Entreprise Travaux Publics d'Armor (ETPA) – ZA de Bellevue 29170 PLEUVEN.

Les avenants concernés dits n° 1 portent sur la réalisation de travaux supplémentaires consécutifs à diverses modifications de raccordement entre l'allée de Kérallain et la zone d'activités de Kerlavar (tranche ferme et conditionnelle). En effet, lors de l'engagement des travaux, notre fermier, la société SAUR France s'est aperçue qu'il y avait plusieurs abonnés raccordés directement sur la canalisation principale alimentant le château d'eau. Or, pour des raisons de sécurité technique, nous avons préféré que la canalisation alimentant le château d'eau soit directement connectée à la bêche de Kerlavar, et que les abonnés soient desservis par une canalisation secondaire de raccordement. Celle située sur cette portion d'itinéraire n'avait pas été prévue lors de la conception de l'appel d'offres et nécessite donc, pour des

raisons de cohérence de réseau, deux avenants, l'un sur la tranche ferme, l'autre sur la tranche conditionnelle, d'un montant total de HT 32.825,80 €, soit 8,30% du marché initial.

3-2 Location précaire

Le Conseil a décidé de renouveler, à l'unanimité, le bail précaire de l'immeuble rue René Le Berre, ancien garage automobile, pour 6 mois, au profit de la SCI de la gare, pour un loyer mensuel de 150€, à compter de son échéance du 15 août prochain et la mise à disposition de la « sellerie Anne Jourdren » dans l'attente des conclusions de l'étude d'urbanisme sur la refonte du quartier du bail précaire de l'immeuble rue Jules Ferry, ancienne imprimerie, pour un loyer mensuel de 150€, pour 6 mois.

3-3 Fiscalité locale : mesure d'exonération

Le Conseil Municipal a adopté, à l'unanimité, une mesure visant à exonérer les terrains agricoles exploités selon un mode de production biologique de la taxe foncière sur les propriétés non bâties, pendant une durée de 5 ans.

3-4 Demande de prêt d'honneur

Le Conseil Municipal a décidé, à l'unanimité, d'accorder à une étudiante en première année de formation d'Éducateur de Jeunes Enfants, un prêt de 1 500€.

3-5 Motion pour les producteurs laitiers

Sur proposition de Mme Huguette DANIEL, rapporteur, le Conseil Municipal, à l'unanimité, a adopté la motion suivante :

« Le Conseil Municipal de PLONEOUR LANVERN,

L'agriculture constitue, sur notre Commune, l'une des principales activités économiques, en même temps qu'elle fait vivre de nombreuses familles. Parmi les productions assurées localement, celle prédominante du lait affecte plus de la moitié des exploitations de la Commune.

C'est pourquoi, je souhaite, au nom de la Municipalité, en lien avec notre collègue Brigitte STEPHAN, vous proposer le vote d'une motion de soutien à nos producteurs laitiers, rédigée comme suit :

- *Considérant la grave crise que traverse la production laitière dans notre pays depuis plusieurs semaines et le désespoir de trop nombreux producteurs qui ne parviennent plus à tirer du fruit de leur travail des conditions dignes d'existence pour eux et pour leur famille ;*
- *Considérant la nécessité de permettre à l'ensemble des acteurs de la filière, producteurs, transformateurs et distributeurs, d'être rémunérés à un juste prix ;*
- *Considérant le poids des secteurs agricoles et agroalimentaire dans l'économie finistérienne et en particulier la filière laitière ( 3400 livreurs, plus de 1 milliard de litres de lait produits annuellement, 4ème département français – et 1400 salariés employés dans l'industrie laitière ) ;*

*Le Conseil Municipal de PLONEOUR LANVERN, demande au Gouvernement:*

- *d'exiger de la Commission européenne qu'elle active le maintien des quotas laitiers, et qu'elle agisse en faveur des mécanismes de régulation des marchés agricoles et de soutien des prix ;*
- *de s'assurer de la transparence des prix agricoles et alimentaires, condition déterminante pour éviter la constitution de disparités inacceptables entre prix à la production et prix à la consommation ;*
- *de renforcer financièrement sans délai le plan annoncé en début du mois, d'accompagnement de la filière laitière pour soulager la trésorerie des exploitations les plus fragilisées par la crise.»*

3-6 Personnel communal : modification du tableau des effectifs

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, a décidé :

- de créer un poste d'adjoint technique territorial de 2<sup>ème</sup> classe à temps non complet 28h/s à date d'effet du 1<sup>er</sup> juillet 2009 et de supprimer le poste d'adjoint technique territorial de 2<sup>ème</sup> classe à temps non complet 17h30/s jusqu'alors occupé par l'agent, le Comité Technique Paritaire Départemental réuni ce jour en ayant été saisi,

- de porter la durée hebdomadaire du poste d'adjoint technique territorial de 2<sup>ème</sup> classe à temps non complet initialement créé à 24h/s à 26h/s à date d'effet du 1<sup>er</sup> juillet 2009 (la modification du temps de travail n'excédant pas 10 % du temps de travail initial et n'ayant pas d'effet sur le régime de retraite de l'agent, le comité technique paritaire départemental n'a pas été saisi).

3-7 Réalisation d'un emprunt communal

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, a décidé d'autoriser le Maire à poursuivre les négociations engagées et à conclure les contrats avec l'organisme financier retenu, ainsi qu'à signer les documents nécessaires, en application de la délégation votée par le Conseil Municipal en date du 2 avril 2008. Il sera rendu compte des décisions prises dans le cadre de cette délégation lors du prochain Conseil Municipal.

3-8 Dénomination d'un lieu dit

Sur proposition de M. Pierre DRAOULEC, rapporteur, le Conseil Municipal, à l'unanimité, a adopté les appellations suivantes concernant les zones d'activité économique situées autour du rond point de Kerganet :

- la zone historique de Kerganet : Kerganet 1,
- la zone du Hellen : Kerganet 2,
- la zone de Kéraden : Kerganet 3,
- la zone de Brenanvec Nevez : Kerganet 4.

Le Conseil Municipal a précisé que les entreprises existantes qui le souhaitent, pour éviter trop de changements, peuvent conserver le nom de la zone actuelle, accolé à celle de Kerganet avec le n° sur laquelle elles se trouvent.

Fait à PLONEOUR LANVERN et affiché en Mairie  
le 02 juillet 2009

Le Maire

**Michel CANEVET**